

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

Villecerf

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 26 septembre 2008	prescrite le : 12 janvier 2015
arrêtée le : 22 juin 2012	arrêtée le : 11 décembre 2017
approuvée le : 23 février 2013	approuvée le : 10 décembre 2018
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5.A

LISTE DES
EMPLACEMENTS
RESERVES

VU pour être annexé à la délibération du :
10 décembre 2018

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel erapass, rue Marchevant 7250 BUCHELLES
Tel.: 01.60.70.25.08, Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE VILLECERF
PLAN LOCAL D'URBANISME
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés du présent du P.L.U. sont les suivants :

numéro	bénéficiaire	superficie approchée en mètres carrés	destination
1	Commune	ER supprimé	Création d'une voie entre la Route de la Vallée et la Rue du Lavoir - Hameau de Pilliers
2	Commune	833	Création d'une voie entre la Route de Lorrez-le- Bocage et le CR dit des Prés – Lieu-dit La Pièce des Prés
3	Commune	3 653	Création d'une voie de contournement agricole – Le sentier Paneux.
4	Commune	240	Elargissement de la voie au Hameau des Peupliers (accès Sainfoins, parcelle 16)
5	Commune	50	Acquisition d'une emprise (8 mètres) pour conforter l'accès existant à la zone UX depuis la RD 403.
6	Commune	250	Défense-incendie au hameau de Pilliers

Concernant les ER 2, 3 et 5 il est rappelé que les projets qui débouchent sur des RD doivent faire l'objet d'un avis préalable de l'Agence Routière Départementale.

*

*

*